

LA TRANSITION MINORITÉ-MAJORITÉ : QUELLE PRÉVENTION ?

Par Jean Blairon

Le 6 septembre 2023, le Service de prévention de la division de Dinant a organisé une journée d'échanges à propos d'actions de prévention portant sur la question de la transition minorité-majorité : des récits d'expérience, mais aussi des stands présentant une série d'expérimentations ou d'initiatives (comme celles prises par le Ministre du logement wallon, Christophe Collignon) étaient proposés aux participants au Centre Culturel Marcel Hicter (La Marlagne).

La journée était présidée par Ariane Mertens, chargée de prévention et Christophe Nieulandt, co-président du Conseil de prévention de Dinant, en présence de la représentante de la Ministre Bertieaux, Rafika Daoudi et de l'administratrice générale de l'aide à la jeunesse, Valérie Devis. Pedro Ferreira Marum, Directeur général adjoint du Service de prévention de l'aide à la jeunesse, a présenté le contexte et les enjeux de la prévention en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le service de prévention avait sollicité Jean Blairon pour qu'il présente ensuite sa lecture de la problématique de la transition minorité-majorité.

Le texte qui suit propose la version écrite de son intervention.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier la question du rôle de la prévention dans les difficultés qui touchent à la transition minorité-majorité ou autrement dit (comme on l'entend dire souvent) la transition de la jeunesse vers l'âge adulte.

Un premier travail s'impose à nous, qui consiste à prendre du recul par rapport aux pièges qui sont contenus dans les mots du langage courant.

Deux pièges sont particulièrement à éviter et je me permets de les identifier d'emblée, avant de les argumenter avec plus de précision.

Tout d'abord, parler de « la jeunesse », comme s'il s'agissait d'une période de la vie homogène, dotée de caractéristiques communes en quelque sorte organiquement liées à l'âge ne résiste pas à l'examen : il y a bien des jeunesses, socialement très différenciées, qui évoluent dans des univers qui n'ont pratiquement rien en commun. Ce fait a conduit Pierre Bourdieu à dire, dans un entretien célèbre : *la jeunesse n'est qu'un mot.*

la jeunesse et la vieillesse ne sont pas des données mais sont construites socialement, dans la lutte entre les jeunes et les vieux. Les rapports entre l'âge social et l'âge biologique sont très complexes. Si l'on comparait les jeunes des différentes fractions de la classe dominante, par exemple tous les élèves qui entrent à l'École Normale, l'ENA, l'X, etc., la même année, on verrait que ces « jeunes gens » ont d'autant plus les attributs de l'adulte, du vieux, du noble, du notable, etc., qu'ils sont plus proches du pôle du pouvoir. Quand on va des intellectuels aux PDG, tout ce qui fait jeune, cheveux longs, jeans, etc., disparaît.

Autrement dit, c'est par un abus de langage formidable que l'on peut subsumer sous le même concept des univers sociaux qui n'ont pratiquement rien de commun.¹

1 P. Bourdieu, entretien avec Anne-Marie Métaillé, 1978, <http://www.homme-moderne.org/societe/socio/bourdieu/questions/jeuness.html>

Ensuite, nous avons à nous méfier du terme de « transition » qui peut connoter une logique de succession entre des étapes constituées, une sorte de progrès linéaire où on passe « normalement » (normativement) d'un état (connu) à un autre (connu).

le fait de parler des jeunes comme d'une unité sociale, d'un groupe constitué, doté d'intérêts communs, et de rapporter ces intérêts à un âge défini biologiquement, constitue déjà une manipulation évidente. Il faudrait au moins analyser les différences entre les jeunesses, ou, pour aller vite, entre les deux jeunesses.²

LA TRANSITION EMPÊCHÉE

Pour étudier ces différences, on peut justement prendre comme critère parmi d'autres, l'existence -ou non - d'une « transition », qui est, à l'époque où s'exprime Bourdieu (dans les années 70), déterminée par rapport à l'entrée dans le monde du travail.

Pour ceux qui sont obligés d'y entrer tôt, on peut parler d'une **transition empêchée** :

Par exemple, on pourrait comparer systématiquement les conditions d'existence, le marché du travail, le budget temps, etc., des « jeunes » qui sont déjà au travail, et des adolescents du même âge (biologique) qui sont étudiants : d'un côté, les contraintes, à peine atténuées par la solidarité familiale, de l'univers économique réel, de l'autre, les facilités d'une économie quasi ludique d'assistés, fondée sur la subvention, avec repas et logement à bas prix, titres d'accès à prix réduits au théâtre et au cinéma, etc. On trouverait des différences analogues dans tous les domaines de l'existence : par exemple, les gamins mal habillés, avec des cheveux trop longs, qui, le samedi soir, baladent leur petite amie sur une mauvaise mobylette, ce sont ceux-là qui se font arrêter par les flics.³

A peu près à la même époque, Marcel Hicter réfléchit aux mêmes questions. M. Hicter est ce haut fonctionnaire belge spécialiste de la jeunesse et de l'Education Populaire à qui est dédié ce lieu où nous nous trouvons (Marcel Hicter est un des fondateurs de l'assemblée mondiale de la jeunesse en 1948-1949). Après les événements de 68, Hicter est à de très nombreuses reprises sollicité par le Conseil de l'Europe pour aider à comprendre « un monde malade de sa jeunesse ».

En 1969, dans un article « Si on vous dit que vous êtes la jeunesse », il se livre à une comparaison entre sa génération et celle de ses fils :

*Mon père n'a pas été adolescent : à 15 ans quand son père est mort en une nuit, mon père s'est trouvé le patron de sa mère et de quatre petits gosses qui suivaient ; en une nuit mon père a été un adulte. Ne pouvaient se permettre d'être adolescents, c'est-à-dire se permettre de **ne pas accéder en même temps** à la maîtrise biologique et à la maîtrise sociale de leur corps et de leurs actions que ceux qui vivaient dans des conditions privilégiées sur le plan social.⁴*

D'où le recours par Hicter à cette phrase de Sartre : *L'adolescence est un phénomène bourgeois.*

Nous pouvons dès lors retenir les premières idées suivantes :

- selon les conditions sociales, on bénéficie du luxe d'une transition ou pas ;
- ce luxe est celui d'une cohabitation entre une maturité biologique et une irresponsabilité socialement reconnue, cohabitation qui peut d'ailleurs se vivre sous le mode de la tension :

² *Ibidem.*

³ *Ibidem.*

⁴ M. Hicter, « Si on vous dit que vous êtes « la jeunesse »... », in *Pour une démocratie culturelle*, Bruxelles, Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs du Ministère de la Communauté française et la Fondation Marcel Hicter pour la Démocratie culturelle asbl, 1985, p. 159.

C'est angoissant de savoir qu'on est un homme ou une femme depuis qu'on a 13 ans et de savoir qu'on ne sera vraiment un homme ou une femme à part entière avec ses responsabilités qu'à 25 ou 26 ans.⁵

Dans l'aide à la jeunesse, aujourd'hui, nous connaissons bien ce problème, qui se range sous l'enjeu d'une autonomie : pour certains « jeunes », une période leur est reconnue où la prise d'autonomie est non seulement graduelle, mais surtout soutenue et entourée de solidarités socio-familiales ; pour d'autres, c'est la brutalité inéluctable d'une « mise en autonomie » à 18 ans.

- Troisième idée que Marcel Hicter martèlera : la jeunesse est enfermée par les adultes (c'est-dire par les commerçants qui créent une classe de consommateurs spécifique) dans le ghetto « jeunesse » : *Ils vous ont enfermés dans des ghettos et vous vous êtes laissé enfermer dans ces ghettos et vous continuez à croire que parce que vous êtes jeunes vous constituez une classe à part comme s'il y avait des problèmes jeunes et non des aspects jeunes de problèmes globaux.⁶*

Ce qui est appelé transition est donc dans la pensée de cette époque une période où sont **suspendues pour certains et dans certains domaines** les prises de responsabilités qui incombent aux adultes – non sans effets bénéficiaires pour le capitalisme de consommation où les jeunes font l'objet d'un ciblage spécifique en tant que supposée « classe à part », avec ses goûts à part, etc.

Pour les jeunes que nous appelons vulnérables, cette suspension des prises de responsabilité est très et souvent trop vite elle-même suspendue, avec un effet de précipitation préjudiciable.

Auréli Filippetti dans son livre *Les derniers jours de la classe ouvrière*, qui relate la fin des mines en Lorraine, décrit comment dans cette région les enfants de 14 ans étaient précipités dans le monde du travail via l'apprentissage, pendant que les filles ouvrières apprenaient à devenir de bonnes épouses :

Un jour bientôt, à 14 ans, eux aussi descendront. C'est le directeur de la mine qui les a repérés, le dimanche il traverse les cités, tête baissée, vérifie l'entretien des jardins, la propreté des trottoirs, sans dire un mot, pas un bonjour. Et demande le lundi au chef du personnel, quel âge a le fils Capracci, bientôt l'apprentissage, non ? Pour les filles, l'école ménagère, apprendre à coudre, à repasser, cuisiner, repriser, ne pas gâcher. Quatre ans durant, de quatorze à dix-huit, ensuite, prêtes aux épousailles. Le jour de la Sainte-Barbe, une messe, et les demoiselles d'honneur choisies pour l'occasion reçues chez le directeur de la mine. Royal, il leur offre un mouchoir.⁷ (un mouchoir... pour qu'elles puissent sécher leurs futures larmes j'imagine ?).

Son récit nous permet d'entrevoir toutefois que cette contrainte (l'entrée précipitée dans le monde des adultes) possédait une part de ressources : même si elle était contrainte, la trajectoire ménageait aux jeunes prolétaires une place qui pouvait n'être pas dénuée de fierté, constituait un socle sur lequel pouvaient se construire une solidarité et une conscience de classe productrice de droits, conscience qui allait être d'ailleurs peu à peu et méthodiquement démolie.

A la mine d'Aubrives, en 1961, les mineurs en grève étaient restés vingt jours au fond pour faire plier la direction. Les femmes sur le carreau font descendre la soupe et les pâtes, tous les jours, pour entretenir le moral. Et la victoire finale, la remontée au grand jour, épuisés mais vainqueurs, et prêts à recommencer demain s'il le faut, l'arrivée à la lumière tous, Italiens, Polonais, Ukrainiens, et le monde rassemblé qui entame La Marseillaise pour les accueillir. Les mineurs reprennent en chœur en pleurant.⁸

5 M. Hicter, *ibidem*.

6 M. Hicter, *op. cit.*, p. 156.

7 A. Filippetti, *Les derniers jours de la classe ouvrière*, Paris, Stock, 2003, pp. 65-66.

8 A. Filippetti, *op. cit.*, p. 65.

De l'expérience de ces années, nous pouvons retenir les éléments suivants :

- il y a des jeunesses socialement très éloignées, dont l'une est privée du luxe d'une période de transition ;
- la transition adolescente réservée aux autres est un privilège de suspension de certaines responsabilités ;
- il faut prendre en compte la double face de l'absence de transition : c'est une contrainte forte mais aussi une ressource pour l'appartenance de classe.

LA TRANSITION IMPOSÉE

On doit à ce stade évidemment se demander si l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans, décidée dans notre pays le 29 juin 1983, allait produire davantage d'égalité entre des mondes socialement si éloignés les uns des autres.

Alain Touraine en doute.

Si l'école cherche avant tout à s'adapter aux tendances dominantes de la société, c'est-à-dire, dans les pays industrialisés, au monde des employés, techniciens et fonctionnaires, qui sont majoritaires, elle tend à exclure ceux qui viennent de milieux différents, en particulier plus bas, et qui supportent mal la préparation à un type d'emploi et de vie auquel ils ont peu de chances d'accéder. Ce qui conduit à ce paradoxe que la prolongation de l'enseignement obligatoire et gratuit peut produire un surcroît d'inégalité sociale.⁹

L'auteur ajoute même :

Il est dangereux de vouloir adapter des jeunes à un état de la société économique qui leur donne de si grandes chances d'être chômeurs ou de passer des années dans la précarité.¹⁰

Même constat, d'un autre point de vue, chez Pierre Bourdieu : l'école rompt le cycle de reproduction des carrières ouvrières, en créant des aspirations (notamment à la consommation) que ses verdicts vont rendre hors d'atteinte pour une partie de ses élèves :

en les écartant provisoirement des activités productives et les coupant du monde du travail, l'Ecole rompt le cycle « naturel » de la reproduction ouvrière fondé sur l'adaptation anticipée aux positions dominées, et les incline au refus du travail manuel, surtout en usine, et de la condition ouvrière ; elle les incline à refuser le seul avenir qui leur soit accessible, sans leur garantir en rien l'avenir qu'elle semble promettre et auquel elle leur apprend à renoncer, définitivement, par l'effet de destin de ses verdicts.¹¹

La face « ressource » que nous avons pointée à partir du récit d'Aurélié Filippetti s'en trouve plus que fragilisée et donc nous avons affaire **pour certains** à une situation nouvelle de fragilisation culturelle et sociale de la période de suspension qui est désormais imposée à tous jusqu'à 18 ans.

Nous trouvons à l'horizon de cette transition (mal) imposée à certains la catégorie de « NEET », qui concerne tout de même plus de 10 % de jeunes en Wallonie :

En Wallonie, en 2022, 11,7 % des jeunes de 18 à 24 ans ne suivent ni enseignement, ni formation et ne sont pas à l'emploi. La Wallonie se situe ainsi dans une situation plus défavorable que la Flandre

9 A. Touraine, « L'école du sujet », in *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et Différents*, Paris, Fayard, 1997, p. 340.

10 A. Touraine, *op. cit.*, p. 326.

11 P. Bourdieu, « L'école des sous-prolétaires », in *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 224.

(avec un taux de 6,5 %) et dans une situation comparable à celle de la Région de Bruxelles-Capitale (12,6 %) et de l'Union européenne des 27 (12,4 %).

On peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux de NEET parmi les 18-24 ans se situait, en 2022, entre 10,0 et 13,5 %. Notons que plus de la moitié des NEET détient au moins un diplôme du secondaire supérieur (cf. fiche L020 – structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans).

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/18-24-ans-situation-de-neet-a-lemploi-enseignement-formation/>

Ce qui tend à confirmer que l'obligation scolaire ne produit pas d'office plus d'égalité par rapport à la « suspension » qui caractérise de fait la période dite de transition.

LA TRANSITION EXPLOSÉE

Marcel Hicter, nous l'avons vu, opposait deux types de maturité : la maturité biologique (dès 13 ans) et la maturité socio-économique (pas avant 25-26 ans).

Aujourd'hui cette situation ne s'est pas améliorée ; elle s'est au contraire bien compliquée, au point que nous pouvons parler d'une **transition explosée**.

Nous nous trouvons en effet face à des seuils multiples selon les domaines de l'existence, mais aussi changeants.

Pour la CIDE, l'entrée en majorité est fixée à 18 ans ; le droit de vote est fixé à 18, mais vient d'être abaissé à 16 pour les élections européennes. Le dessaisissement permet dans certains cas d'abaisser la majorité pénale à 16 ans, seuil qui descend à 14 ans pour les sanctions administratives communales. Par contre, les mineurs n'ayant pas obtenu le CESS devront attendre jusqu'à 21 ans pour avoir accès à des allocations d'insertion ; les étudiants n'ayant pas terminé leur cursus avant 25 ans n'auront eux pas accès à ce droit.

Le droit à l'image est également conditionné à l'accord conjoint de l'enfant et des parents. Même si le mineur est jugé « apte au discernement » (après 14 ans), l'autorisation écrite et signée des représentants légaux de l'enfant est nécessaire pour la diffusion ou la publication d'une image, même dans le journal de classe. Notons cependant qu'un jeune peut ouvrir un compte facebook à partir de 13 ans (ce seuil fait lui-même l'objet de débat, certains souhaitant le porter à 16 ans).¹²

En matière de droits et de responsabilités, les « jeunes » évoluent donc aujourd'hui dans un environnement chaotique, une transition explosée, où se côtoient des raisonnements à tendance répressive et des paris naïfs, comme celui qui pense qu'abaisser l'âge du droit de vote sera une manière de réconcilier à coup sûr les jeunes avec la politique.

Il faudrait donc employer le terme minorité au pluriel, ainsi d'ailleurs que le terme majorité, en considérant les mouvements d'accélération, de report, d'exception, etc. qui sont le lot d'une période de transition explosée.

Ce qui est cependant trop souvent dramatiquement absent, c'est le développement de l'éducation informelle, de l'éducation permanente pour que **la prise de responsabilités dans les multiples domaines nécessaires soit effectivement accessible à tous**.

Marcel Hicter en était venu à cette forte position :

Je dis : supprimez la jeunesse : il faut la rendre adulte !

Cette société bureaucratique de consommation agencée aux mains de technocrates identifie la

¹² Pour un développement de ces constats, voir « Les âges irrités de la majorité », <https://intermag.be/images/stories/pdf/rta2016m01n2.pdf>

*programmation au progrès général, se fonde sur l'intégration et la manipulation des individus par la manipulation de leurs besoins, sur l'apparition de zones géographiques et de catégories socialement marginales et sous-développées.*¹³

L'ENVIRONNEMENT CHAOTIQUE COMME PERSPECTIVE

Et de fait. Nous venons de parler d'environnement chaotique, et il est temps de rappeler que par ces termes Erving Goffman désignait un des procédés de l'institution totale (comme la prison, l'asile...), apte à produire une destruction des ressources culturelles du sujet, le rendant incapable d'anticiper la position à prendre, l'attitude à adopter.

Nous arrivons donc à ce constat que pour certains jeunes, leur construction comme sujet, la possibilité pour eux de peser sur leur vie et leur environnement sont plus que compromises.

Florence Hulak, commentant l'œuvre de Castel¹⁴ affirme ainsi que

la subjectivation que manifeste l'invention d'un parcours singulier est ouverte à ceux-là seuls qui disposent des ressources du collectif.

La prévention éducative (en ce qui concerne les apprentissages à la prise de responsabilités) et la prévention sociale (en ce qui concerne la lutte contre les inégalités culturelles, sociales et économiques) trouvent là leur raison d'être et leur ancrage sociétal.

Castel assignait en effet à l'État de jouer un rôle majeur dans l'individuation (ou la subjectivation), comme le soulignent Brigitte Frotiée et Nicole Kerschen :

« Il n'y a pas d'individus sans État » (Castel, 2009, p. 445) et (...) « dans une société des individus, l'État se doit de prendre davantage en charge la spécificité de leurs besoins » (Castel, 2009, p. 448). Il tente même d'énoncer un programme selon lequel l'État social devrait « descendre (...) au niveau des individus eux-mêmes » et « intervenir sur eux pour renforcer leurs capacités, afin de les rendre capables d'affronter les défis actuels pour demeurer ou redevenir positivement des individus dans un contexte économique et social de plus en plus mobile et concurrentiel » (Castel, 2009, p. 449). Et de conclure que « c'est le grand chantier sur lequel il faudrait s'engager résolument en matière de réforme de l'État social » (Castel, 2009, p. 449).¹⁵

QUELLES ACTIONS ?

Notre journée est placée sous le signe du partage d'expériences et d'actions, ce qui est heureux : on a toujours à prendre, à apprendre des expériences et expérimentations, de leurs succès, des difficultés qu'elles ont rencontrées, des manières dont elles ont essayé de les contourner.

Pour ma part, je voudrais insister sur un point, essentiel à mes yeux, en ce qui concerne les actions de prévention. L'action de prévention convoque toujours plusieurs niveaux : le niveau local, bien sûr (soit l'aide apportée à tels jeunes vulnérables dans tel territoire) mais peut-on oublier que la politique détermine aussi ce niveau (en ouvrant ou non à des possibles) et que les rapports de force qui traversent la société tout entière se reflètent dans toutes les situations de souffrances sociales sur lesquelles on veut agir ?

¹³ M. Hicter, « Si on vous dit que vous êtes « la jeunesse »... », *op. cit.*, p. 161.

¹⁴ « Le social et l'historique, Robert Castel face à Michel Foucault », <https://www.cairn.info/revue-archives-de-philosophie-2018-2-page-387.htm>

¹⁵ « L'individu dans l'œuvre de Robert Castel », <https://www.cairn.info/revue-sciences-et-actions-sociales-2017-1-page-104.htm>

Si on accepte l'idée d'une détermination partielle de chaque niveau (local/ politique/ sociétal) par les autres, la prise en compte de ces interactions de niveaux est utile si ce n'est nécessaire. Ce qui implique qu'on ne peut étudier aucun des niveaux sans prendre en compte ses interactions avec les autres.

D'où un partage d'initiatives et d'actions comme celui à qui cette journée est consacrée a tout à gagner à se référer à un périmètre de problèmes, à identifier un ou des points de vue explicatifs possibles, et à se donner à leur sujet les moyens de penser les interactions entre les trois niveaux cités.

Si je prends l'exemple du logement, il pourra s'agir d'abord (au niveau sociétal) de lutter contre la violence du marché du logement et de la pénurie de logements accessibles aux jeunes – du moins à ces jeunes qui ont pour horizon probable de devenir des apatrides – je prends le terme dans le sens que lui donne Hannah Arendt, citée par Aurélie Maurin Souvignet¹⁶ :

l'apatride est celui qui est « privé d'une place dans le monde qui rende les opinions signifiantes et les actions réelles ».

C'est le cas de trop de jeunes confrontés à l'obligation précoce de l'autonomie et qui sont souvent stigmatisés.

Cette apatridie concerne aussi le rapport de ces jeunes à l'espace public comme le note l'auteur :

En effet, à l'adolescence de nouvelles libertés sont concédées et, parmi elles, figure la possibilité d'occuper, seul ou entre pairs, partiellement et ponctuellement, les espaces publics.

Pourtant, s'il fait son apparition sur la scène publique, (l'adolescent) n'en est toujours pas véritablement un acteur : il peut occuper cet espace mais ne peut pas agir sur lui.

Le destin d'apatridie concerne aussi les difficultés propres à l'espace privé que va pouvoir occuper le jeune bombardé dans la solitude de la prise d'autonomie.

Rémy, Voyé et Servais ont en effet insisté sur le rôle de l'espace privé dans la construction de soi :

(...) l'accès au logement avec les possibilités que celui-ci offre comme zone d'autonomie interactionnelle face à un monde où se multiplient les contraintes, peut constituer une base de plausibilité pour instaurer le privé comme lieu important de réalisation de soi et comme lieu où cette réalisation est journalièrement vérifiée comme possible.¹⁷

Mais pour ceux dont le quotidien est un environnement chaotique et qui éprouvent une grande difficulté à se projeter, n'est-il pas compréhensible que leur espace privé tende parfois à reproduire ce désordre sociétal et la tentation de l'auto-destruction qui peut découler de ce manque d'emprise sur leur vie ?

N'attribuons pas dès lors trop facilement cette reproduction à un manque de discipline, de respect de la propriété ou d'éducation...

Ne négligeons pas non plus le rôle déterminant des politiques, pensons à la régulation du marché du logement par exemple (pour qui est-elle mise en œuvre ? Sur quel critère ? Avec quels moyens ?) – mais pas seulement à la régulation : Pierre Bourdieu a bien montré dans son travail sur le marché de la maison que c'étaient les politiques publiques d'aide (d'« aide à la pierre » pour agir sur le bâti ou d'« aide à la personne » comme les aides fiscales pour accéder à la propriété) qui en réalité structuraient le marché immobilier.¹⁸

16 <https://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2010-2-page-129.htm>

17 J. Remy, L. Voyé et E. Servais, *Produire ou reproduire, Une sociologie de la vie quotidienne, tome 2 -Transaction sociale et dynamique culturelle*, Bruxelles, De Boeck, 1991, p. 117.

18 P. Bourdieu, « Le marché de la maison », in *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Liber, 2000.

Ne prenons comme exemple que ce qu'on appelle « le statut » de cohabitant, qui est instauré comme une restriction et une régression par rapport aux politiques sociales d'assurance et d'assistance qui visent à lutter contre les inégalités.

Ne faisons donc pas l'erreur qui **assimile** complètement prise d'autonomie et apprentissage fonctionnaliste de l'indépendance : il ne s'agit pas d'office seulement d'apprentissages techniques à faire tout seul et de bonne volonté. Même si ceux-ci sont importants.

Remarquons que cette approche assimilationniste reporte tout le poids des inégalités sur les jeunes qui les subissent...

Sachons lire le local à partir du global, sachons voir le poids des violences de structure tant économiques, sociales que culturelles qui se traduisent dans le quotidien et dans le plus intime : l'accès à un espace privé, la manière de l'occuper.

Sans négliger non plus le rôle des politiques, d'un Etat social plus ou moins actif ou plutôt activant/sanctionnant, plus ou moins au service de la réduction des inégalités.

C'est bien toute la pertinence du Code de 2018 que de lier prévention éducative et sociale et de nous inviter à articuler les différents niveaux - local, politique et sociétal - où ces enjeux se jouent et particulièrement à propos de ce fait social contemporain :

l'existence d'une transition désormais imposée à certains en tant qu'explosée, avec pour effet un renforcement imprévu des inégalités.

Commentant Castel, Florence Hulak émet cet avertissement :

À ceux qui voient dans la dissolution de la société salariale une opportunité pour l'invention de formes nouvelles de subjectivations, de singularisation des parcours et de promotion de l'autonomie [comme les promoteurs de l'allocation universelle nda], Castel objecte qu'elles risquent de ne profiter qu'à ceux qui peuvent s'appuyer sur d'importants capitaux économiques, culturels et sociaux. Les plus vulnérables risquent de ne connaître que la face négative de l'individualisation moderne, celle qui résulte du déficit d'appartenance et non de la liberté positive de choix.¹⁹

A nous de refuser ce verdict qui frappe les jeunes vulnérables, verdict d'une individualisation privative de droits, à nous de le refuser dans nos actions comme dans nos pensées, en résistant aux pièges du langage commun qui pousse à considérer qu'il y a **une** jeunesse et **une** transition de la minorité à la majorité.



Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « La transition minorité-majorité : quelle prévention ? », *Intermag.be*, RTA asbl, septembre 2023, URL : www.intermag.be/.